

Strasbourg, le 11 février 2019

La Directrice académique des services de
l'Éducation nationale du Bas-Rhin

à

Mesdames et Messieurs les enseignants
du 1^{er} degré du département du Bas-Rhin

S/c de Mesdames et Messieurs les inspecteurs
de l'Éducation nationale du département du Bas-
Rhin

DIVISION DU 1^{ER} DEGRE
Bureau de la formation continue

Affaire suivie par
Peggy KREMPP-ARCHER
JBL/PKA/02-2019/27

Téléphone
03 88 45 92 44
Télécopie
03 88 61 43 15
Courriel

Peggy.krempp@ac-strasbourg.fr

Adresse
65 avenue de la Forêt-Noire
67083 Strasbourg Cedex

Horaires
du lundi au vendredi
de 8h 30 à 12h
sur rendez vous
de 13h 30 à 17h

OBJET : Bourses de séjour dans un Goethe Institut
Appel à candidature – Année 2019

1. Stages linguistiques

La formation linguistique des professeurs des écoles constitue l'une des conditions de la réussite du projet éducatif et pédagogique de l'académie de Strasbourg, tout particulièrement dans les pôles bilingues.

Dans le cadre de la coopération avec le Goethe Institut de Strasbourg, des bourses de formation pour un séjour linguistique dans un centre du Goethe Institut pourront être accordées, dans la limite du budget disponible, pour l'année 2019 aux enseignants du premier degré du département du Bas-Rhin qui en feront la demande.

Ces bourses sont financées par le Fonds commun « Langue et culture régionales », abondé par l'Etat, la Région Grand Est et le Conseil départemental du Bas-Rhin. Elles sont réparties par une commission académique qui tient compte du nombre de candidats et des priorités fixées par la convention opérationnelle portant sur la politique régionale plurilingue dans le système éducatif en Alsace.

Les candidats doivent s'inscrire en ligne **avant le jeudi 7 mars 2019**, à l'adresse suivante :
<https://framaforms.org/formulaire-de-candidature-goethe-institut-1549539551>

Je vous communique ci-joint les périodes et lieux de stages offerts au choix des personnels intéressés. Les dates de stage proposées comprennent les jours d'arrivée comme de départ. Les cours n'ont pas lieu les jours d'arrivée, de départ et les jours fériés en Allemagne.

La liste des stages de formation proposés indique le niveau du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) requis. Un auto-positionnement linguistique des candidats est possible à l'adresse suivante :

<https://www.goethe.de/fr/spr/kup/tsd.html>

Les bourses accordées couvrent les frais de scolarité, le logement uniquement pour le stagiaire avec petit déjeuner, les forfaits pour le déjeuner. **Les repas du soir et du week-end, ainsi que les frais de déplacement restent à la charge du stagiaire.**

Ces heures de formation étant réalisées en dehors du temps réglementaire de service, une allocation de formation, correspondant à 50% du traitement horaire, peut être sollicitée dans le cadre du Compte personnel de formation (CPF).

Les candidats qui bénéficieront d'une bourse s'engagent à suivre l'intégralité des cours et à se faire établir une attestation avec le formulaire fourni par la DARILV.

2. Certification en langue allemande

Les personnels ayant obtenu une bourse de stage sont également encouragés à passer une certification dans l'un des niveaux de langue du CECRL. Le Fonds commun « Langue et culture régionales » prendra en charge les frais d'examens du *Goethe-Zertifikat* proposé en fin de formation.

Le service de la Formation continue reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour la Directrice académique,
L'adjoint au directeur académique chargé du premier degré



Jean-Baptiste LADAIQUE

P.J. : Calendrier 2019 du Goethe Institut des cours et lieux